

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DU 20** Approbation des modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert (14e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le dossier de modification simplifiée du PLU de Paris concernant les parcelles sises 68 et 70 rue du Moulin Vert à Paris 14e sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes.

Le dossier complet de la modification simplifiée ainsi qu'un registre visant à recueillir les observations et propositions du public seront tenus à la disposition du public du 19 mars au 19 avril 2019 à la Mairie du 14e arrondissement, 2 place Ferdinand Brunot, à Paris, 14e arrondissement, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, sauf le jeudi, de 8h30 à 19h30.

Le dossier complet sera également consultable sur paris.fr.

Les observations du public pourront également être formulées par courrier postal ou courriel adressés à :

MDP « 68-70 Moulin Vert » – SeISUR  
Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris  
121 avenue de France CS51388  
75639 Paris cedex 13  
modifplu\_moulinvert@paris.fr

Seules les observations reçues dans la période de mise à disposition du public, soit du 19 mars au 19 avril 2019, pourront être prises en compte.

Ces modalités feront l'objet d'un avis publié par la voie d'un affichage à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 14e arrondissement, ainsi que d'une insertion dans un journal diffusé à Paris. Cet affichage sera maintenu en place pendant toute la durée de la mise à disposition.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris, et fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois à l'Hôtel de Ville et dans la Mairie du 14e arrondissement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**